



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN (à partir de 19h47), Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine ÇABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER (à partir de 19h47), ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Pascal SUDRE (à partir de 21h15).

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22H00

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

RESSOURCES HUMAINES

DL.17.011 – Tableau des effectifs au 1^{er} mars

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la poursuite de l'Inventaire de la Biodiversité Communale, la Ville souhaite travailler sur des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage et notamment à la perdrix grise présente sur son territoire.

Un groupe de travail composé de la Ville d'Ingré, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, la Société de Chasse et de Protection de la Nature d'Ingré, Loiret Nature Environnement, Hommes et Territoires, les établissements Maingourd et les agriculteurs ingréens a permis d'élaborer un plan d'action de préservation.

Les lieux de nidification de la perdrix nécessitent une attention particulière pour favoriser l'espèce, c'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains, techniques et matériels dans les domaines suivants :

- L'étude de territoire, visites de terrains avec les agriculteurs,
- La promotion des pratiques favorables à la petite faune de plaine,
- Le travail en partenariat avec les différents acteurs concernés
- La création d'un plan de gestion et l'élaboration d'une charte
- La communication et la sensibilisation du public (expositions, conférences, animations auprès du public...)

Afin de permettre la réalisation de ces missions, la Ville apportera un soutien financier à hauteur de 3 326,40€. Cette somme correspond à la mise à disposition de moyens humains sur le territoire Ingréen.

Après avis favorable des commissions « Finances Ressources Humaines » et « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 6 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, la Fédération des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 22 pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 14 mai 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 2 mai 2017
et publication ou notification le : 2 mai 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer**DL-17-011**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T16-01-27.00 (MI205151633)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170320-DL-17-011-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Tableau des effectifs au 1er mars

Date de décision : 20/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.Acte : [dl.17.011.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/17 à 16:01

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 20/03/17 à 16:01

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 16:07

